

*Les échos de
Belleville*

N°40

Mars 2013

Bulletin
d'informations

Directeur de la
publication
Serge Laurent

Délégué à la
communication
Dominique Rouby

Impression
par nos soins

Tirage : 630 ex

Sommaire

Page 2

Actu
intercommunale

Page 3

Conseil municipal

Page 6

Manifestations

CFB

Page 10

Rythmes scolaires

Page 11

Associations

Une intercommunalité à construire



La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités prévoit une amplification des fusions des communautés de communes et l'intégration des dernières communes isolées. Le préfet a arrêté le nouveau périmètre après l'avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale.

Le processus de fusion est enfin enclenché pour une fusion effective au

1^{er} janvier 2014. La nouvelle intercommunalité ainsi créée comprendra 4 communautés de communes ainsi que 4 communes isolées pour près de 40000 habitants.

Animés d'une volonté de peser dans la nouvelle entité, vos élus intercommunaux participeront activement à la définition du prochain projet de territoire.

A l'ordre du jour de cette année 2013 pour laquelle nous ne ménagerons pas notre temps : la définition des compétences dans le domaine économique, environnemental, les services à la population et les services aux communes. Serge Laurent, Maurice Vilain, Dominique Rouby, Olivier Froehlicher représenteront la commune de Belleville dans les groupes de travail ainsi constitués. Ce nouveau territoire dispose d'atouts considérables. Nous veillerons à la définition d'un projet ambitieux de développement économique, de coopération renforcée et de mutualisation communautaire au service de la population.

Lors de l'assemblée plénière qui s'est tenue à Pagny-sur-Moselle au mois de janvier, les 31 maires et présidents de communauté de communes ont signé la nouvelle chartre intercommunale qui rappelle des principes fondamentaux de respect des spécificités du territoire. Nous devons tenir compte de nos différences (espaces ruraux et urbains) pour construire un nouvel ensemble dynamique.

Site officiel de la mairie

<http://www.ma-mairie.com/Accueil.awp?NDpt=54&NomCommune=BELLEVILLE>

Le nouveau périmètre au 1^{er} janvier 2014

Vals de Moselle et de l'Esch

Belleville
Dieulouard
Gézoncourt
Griscourt
Rogéville
Rosières-en-Haye
Villers-en-Haye

Pays de Pont-à-Mousson
Atton
Blénod-les-Pont-à-Mousson
Jézainville
Maidières
Montauville
Morville-sur-Seille
Mousson
Norroy-les-Pont-à-Mousson
Pont-à-Mousson
Port-sur-Seille

Froidmont
Bouxières-sous-Froidmont
Lesménils
Champey-sur-Moselle
Vittonville)

4 communes isolées
Pagny-sur-Moselle,
Villers-sous-Prény,
Vandières, Martincourt

Grand Valmon

Autreville-sur-Moselle
Bezaumont
Landremont
Loisy
Sainte-Geneviève
Ville-au-Val



Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 22 février 2013

Présents : Serge Laurent, Maurice Vilain, Guy Dubois, Dominique Rouby, Sylvia Zaïm, Jacqueline Thomann, Julien Déleys

Absents (excusés) : Bernard Racadot, Valérie Viardot, Jérôme Frachet, Olivier Froehlicher

Secrétaire de séance : Julien Déleys

■ Instauration d'un périmètre de sauvegarde du « commerce et de l'artisanat de proximité »

La commune, en application de l'article L214-1, institue un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000 mètres carrés. Le périmètre concerne la route nationale.

■ Convention concernant les modalités d'exercice de la compétence « assainissement collectif » par le SEA sur la commune de Belleville

■ Demande de subvention pour travaux extérieurs de l'église

Des travaux urgents sont à réaliser sur les chéneaux de l'église pour 12000€ HT. Une aide financière est demandée au conseil général.

■ Convention de raccordement de particuliers au réseau d'assainissement

Des travaux au bénéfice de personnes privées ont été réalisés durant la modification structurelle du réseau pour son raccordement à la station d'épuration construite à la même période. Coût du raccordement pratiqué par la commune : 3000€ TTC.

La taxe du bénéficiaire sera diminuée de la part prise, selon les tranches des diverses subventions (conseil général et agence de l'eau).

■ Droit de taxe sur le domaine public

Il est décidé d'instaurer un droit de taxe de 0,50€ par mois et par mètre carré pour l'occupation du domaine public.

■ Actualisation des tarifs « Centre aéré estival » (suivant le quotient familial)

Prix avec repas	Prix sans repas
31€	29€
36€	34€
54,50€	49,50€
75€	70€

■ Actualisation des tarifs « terrains jardins »

Il convient d'actualiser la convention de location de terrains, validée par la délibération du 16 juin 2004 (1€ de location annuelle). Un montant annuel de 5€ est fixé pour la location de terrains.

■ **Actualisation des tarifs de location de la salle polyvalente (au 1^{er} mars 2013)**

	Tarifs 1 jour	Tarifs 2 jours
Associations bellevilloises		
Manifestations à but culturel (gala de danse, expositions...) ou apparentée (loto, jeux de cartes...)	gratuité	
Activités directement liées à l'objet social de l'association (réunions, activités sportives...)	gratuité	
Manifestations pour lesquelles un droit d'entrée ou de participation est prévu (bals, repas...)	30€ (correspondant aux fluides, à l'entretien et au renouvellement du petit matériel)	
Particuliers bellevillois		
Salle des fêtes + caveau + cuisine	260€	350€
Salle des fêtes ou caveau	130€	180€
Salle des fêtes ou caveau + cuisine	200€	250€
Obsèques	gratuité	
Particuliers extérieurs ou associations extérieures (réservation uniquement le 31/12)	500€	
Entreprises extérieures à Belleville (ventes...) Salle des fêtes + cuisine	300€	500€
Pénalité en cas d'annulation de réservation de la salle moins d'un mois avant la location (pour les particuliers)	50€	

■ **Actualisation des tarifs « Concessions columbarium et cimetière 2013 »**

Concessions « columbarium » : 450€ (30 ans) Concessions « cimetière » : 150€ (30 ans)

■ **Travaux sylvicoles 2013 à réaliser par l'ONF**

Dégagement manuel des régénérations naturelles 4,85ha /Cloisonnement sylvicole : entretien mécanisé 4km/ Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée 3km
Montant estimé à 3950,00€HT

■ **Subvention exceptionnelle OMBD**

Une subvention exceptionnelle de 300,00 est accordée à l'association Olympique Marbache Belleville Dieulouard pour emmener 3 équipes de jeunes à un tournoi national à Valras (34)

■ **CCVME Extension des compétences- Fourrière pour animaux**

Le conseil approuve à l'unanimité le transfert de la compétence fourrière pour animaux à la communauté de communes des Vals de Moselle et de l'Esch au titre des compétences facultatives.

■ Brocante 2013

Le conseil valide à l'unanimité les tarifs suivants :

Maintien de la gratuité du 1^{er} module linéaire de 5m pour les Bellevillois

9€ le module de 5m linéaire (pour les extérieurs ou en cas de 2^{ème} module pour les Bellevillois) / Forfait glacier : 42€

■ Maisons fleuries/décorations de Noël 2012

Le conseil valide à l'unanimité les prix dans chacune des catégories:

Maisons fleuries « maisons avec jardins » du 1^{er} au 5^{ème} : 35€ 30€ 25€ 20€ 15€

Maisons fleuries « façades » du 1^{er} au 5^{ème} : 35€ 30€ 25€ 20€ 15€

Décorations de Noël du 1^{er} au 5^{ème} : 35€ 30€ 25€ 20€ 15€

■ Entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires

Le conseil opte pour une mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2013 (plus de renseignements page 10).

■ Mise à jour du tableau des élus communautaires

Sont élus à l'unanimité :

Dominique Rouby (délégué communautaire titulaire)

Sylvia Zaïm (délégué communautaire suppléante)

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Serge Laurent	Jacqueline Thomann
Maurice Vilain	Sylvia Zaïm
Dominique Rouby	Bernard Racadot
Julien Déleys	Guy Dubois

Clôture du conseil à 23h45.



Inscriptions sur les listes électorales

Pour voter en 2014 à Belleville, vous devez être inscrit sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2013. Prochaines échéances électorales :

Les élections municipales auront lieu en mars 2014

Les élections européennes auront lieu en juin 2014

Pour tout renseignement, veuillez vous présenter en mairie ou consultez l'adresse internet suivante :

<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>



MARCHES DU MUGUET

Mercredi 1^{er} mai 2013



En partenariat avec le club rando des Vals de Moselle et de l'Esch le CFB organise ses traditionnelles marches.

4 circuits fléchés au choix avec des départs du site de la Vierge.

(inscriptions gratuites prises avant chaque départ)

Marche de 12 km : RV à 8h00 pour un départ à 8h30

Marche de 8 km : RV à 8h30 pour un départ à 9h00

Marche de 6 km : RV à 9h30 pour un départ à 10h00

Marche de 2 km : RV à 10h30 pour un départ à 11h00



Restauration sous abri et sur place à midi (pour les marcheurs et les non-marcheurs !)





Ouverture de la chasse... aux œufs !

Lundi 1^{er} avril 2013

Pour les enfants de 2 à 12 ans

**Rendez-vous sur le site de la
Vierge à 10h45 !**

Viens avec un œuf décoré (cuit, en plastique, en carton...)
qui servira à garnir l'arbre de Pâques...

N'oublie pas de venir avec un panier, un seau ou un sac
pour y déposer tes œufs pendant la chasse !



Brocante/ Vide-grenier 2013

La traditionnelle brocante/vide-grenier aura lieu le 7 avril. Comme l'année passée, elle se tiendra dans les rues Henri Cavallier, de la Gare, place de la Gare, allée du Parc, rue Pasteur.

Les exposants bellevillois peuvent disposer d'un module de 5 mètres qui leur est offert, avec possibilité d'en réserver un second, de même dimension, au tarif de 9€.

La mise en place se fera dès 6h00, les véhicules devront être disposés pour 7h30, tout emplacement non occupé à 7h30 sera déclaré vacant et ré attribué aussitôt.

Les exposants pourront se restaurer (friands, croissants, café...) dès 6h00 du matin, et à partir de 11h00 la restauration traditionnelle sera mise en place (frites, grillades...).



Les particuliers n'étant pas autorisés à faire plus de deux vide-greniers par an (article L310-2 du Code du Commerce), vous voudrez bien compléter la ligne servant d'attestation sur l'honneur et signer le bulletin d'inscription.

Il est rappelé que l'esprit du vide-grenier est la vente d'objets personnels, à but non commercial, et excluant l'alimentation (pâtisseries,...).



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner en Mairie de Belleville avant le 15 mars 2013

Les réservations seront prises dans l'ordre d'arrivée. Vous voudrez bien comprendre que nous faisons le maximum pour satisfaire les demandes particulières mais que sommes également tenus par des contraintes liées à l'organisation.

Ne pas oublier de joindre le chèque de règlement en cas de réservation d'un 2^{ème} module (à l'ordre du trésor public)

IMPORTANT : L'installation des stands débutera à 6h00 (Restauration sur place)

Mme/M : _____

adresse : _____

N° tél. (fixe ou portable) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Pour les particuliers: joindre une copie de la pièce d'identité (Carte d'identité, passeport...) et un justificatif de domicile récent (facture EDF, télécom...)

Pour les professionnels: joindre une copie du R.C.

(pièces justificatives obligatoires pour une prise en compte de l'inscription)

☐ module offert

☐ module payant (9€) (joindre le chèque de règlement du 2^{ème} module)

Tout véhicule devra être garé dans un module réservé

Je soussigné : _____, atteste ne pas avoir déjà participé à deux vide-greniers cette année.

Signature obligatoire

Pourquoi une réforme des rythmes ?

Quelles sont nos obligations ?

Quels rythmes à Belleville ?

Lundi mardi jeudi vendredi : 8h30- 12h00 14h00-15h45

Mercredi matin : 8h30-11h30

Quelles conséquences pour la garderie périscolaire ?

C'est pourquoi nous avons souhaité prendre l'avis des parents d'élèves élus ainsi que des utilisateurs pour envisager les évolutions indispensables. Une réunion, très constructive, s'est tenue en mairie mercredi 20 février. Elle a permis à chacun de donner son avis et d'exprimer ses attentes.

A la question de savoir si les élèves de maternelle seront accueillis, il n'a malheureusement pas été possible de répondre favorablement. Il faudrait pour cela disposer d'animateurs spécifiques à cette tranche d'âge, en plus de ceux prévus pour l'organisation de l'aide aux devoirs et des autres activités.



A l'occasion de la St Patrick 2013 Fête des Arts à Belleville le 16 Mars



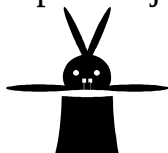
Venez découvrir l'exposition des petits et des grands de l'association
Ainsi que les œuvres des artistes amateurs de Belleville
Les artistes Angélique DUPRE et Sylvana BAUDROUX exposeront leurs œuvres.

A partir de 17H30 Salle des fêtes

Venez nombreux apprécier la musicalité du groupe **Les Feutres Noirs**



Suivi pour la joie de tous du magicien



Imaël



Qui ne manquera pas de vous surprendre
Différentes bières de diverses origines et possibilité de restauration sur place



Ambiance familiale et amicale assurée

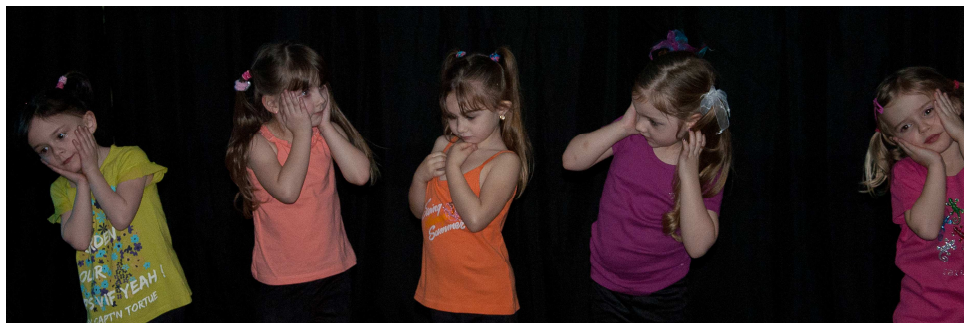
G'ART A VOUS !

Une surprise personnalisée par les enfants sera offerte
Nous vous espérons nombreux pour encourager les différents artistes



Si vous souhaitez exposer pour vendre ou pour le plaisir des yeux, veuillez nous contacter
Patricia MOREAU: 06.87.16.92.25 ou Guy ANDRE : 06.08.63.12.49

Ev'i Danse



Dans une salle des fêtes bondée, l'association Ev'i danse organisait dimanche 3 février son premier gala de danse au profit de la SPA d'Arry.

Pendant près de deux heures les 57 danseuses d'Angélique, animatrice de l'association, se sont succédé sur scène pour fournir une prestation qui a ravi tous les spectateurs.



Horaires des cours

Petites (3/5ans)
de 16h30 à 17h30

Moyennes (6/9ans)
de 17h30 à 18h30

Juniors (10/14ans)
de 18h30 à 19h30

Ados/ Adultes (+ de 15ans)
de 19h30 à 21h

60€ de cotisation annuelle
(assurance comprise)

